

MONTBÉLIARD

MONTBÉLIARD Justice

« Le tribunal ne doit pas être bradé »

FRANÇOISE JEANPARIS



« Les mesures présentées pour améliorer la justice ne sont pas valables », dénonce le bâtonnier Carole Huguet. « Car elles vont éloigner le justiciable de sa justice et appauvrir l'agglomération. » Photo Christian LEMONTEY

Justice morte lundi. Bis repetita jeudi. L'inquiétude liée au devenir du tribunal de Montbéliard enfle à l'instar du mouvement de protestation initié par les avocats. Ambiance.

« 15 ans que je ne l'ai pas portée », lâche Marcel Bonnot en défroissant sa robe d'avocat. Il repart au front comme d'autres anciens du palais de justice de la rue Mozart à l'image d'Olivier Kirchner, qu'il salue par un « comment vas-tu vieux complice... ». En « guerre » pour sauver « le soldat tribunal de Montbéliard » menacé d'être réduit à « un petit tribunal de proximité jugeant de petits litiges » au profit d'un tribunal judiciaire départemental qui serait à Besançon. C'est du moins le projet de réforme « préparé sans la moindre concertation » du garde des Sceaux. De quoi mettre en rogne les avocats du barreau de Montbéliard qui réclament « le maintien de la pleine

compétence du tribunal de grande instance de Montbéliard comme de la cour d'appel de Besançon ».

• Une méconnaissance du territoire

Après une journée « justice morte lundi », les avocats remettaient le couvert ce jeudi à l'aune d'une journée nationale de protestation à laquelle les magistrats et les greffiers, tous « inquiets », des maires et des parlementaires, des commerçants et des syndicats (CGT et FSU) ont apporté leur soutien. Des hommes et des femmes d'horizons différents « qui ont à cœur de défendre leur justice, leur ville », assure le bâtonnier Carole Huguet devant une centaine de personnes rassemblée à l'abri de la pluie, salle des pas perdus. « En 2007, la réforme Dati rayait déjà de la carte le TGI (tribunal de grande instance) de Montbéliard. Le groupe de neuf parlementaires, dont je faisais partie, avait sauvé la boutique », se souvient Marcel Bonnot fâché « tout rouge » par ce projet de réforme. « Il ne faut pas se laisser phagocyter par une vue purement parisienne qui, par méconnaissance du territoire Nord comtois, veut imposer un tribunal judiciaire à Besançon ». L'alternative existe. Tous - ou presque - semblent y adhérer aujourd'hui. Avocats, magistrats et élus. Favorables à la création d'un tribunal interdépartemental Montbéliard et Belfort. Deux juridictions voisines qui travaillent déjà ensemble. La construction d'un tribunal médian n'est sans doute pas dans les tuyaux du ministère. N'empêche. Les missions judiciaires pourraient être réparties entre les deux sites qui, souvent confrontés à des problèmes de vacances de postes, y gagneraient en efficacité. En tous les cas, assurent les avocats, il faut conserver une armature judiciaire à ce territoire, construire « ensemble » dans un souci d'intérêt général et « non de bisbilles de clochers ». Car limiter cette cité judiciaire à un seul tribunal de proximité, c'est « accepter de le brader » tonne M^e Bergelin. « Pas question ».



undefined - vendredi 16 février 2018